



Le 18 janvier 2011

Seul le prononcé fait foi

Colloque

« Dépenses d'avenir en France et à l'étranger.
Quelles modalités de sélection
et d'évaluation des projets innovants ? »

Introduction de Vincent Chriqui,
Directeur du Centre d'analyse stratégique

Mesdames,
Messieurs,

J'aimerais d'abord remercier chaleureusement tous ceux qui s'associent aujourd'hui à la démarche du Centre d'analyse stratégique, intervenants français et étrangers et tous les participants dont nous avons prévu qu'ils prennent une part active à cette réflexion.

Ce séminaire est volontairement organisé dans une composition restreinte pour favoriser l'échange et la réflexion collective. Il s'insère dans une série de colloques et séminaires sur l'innovation initiés par le Centre depuis novembre dernier. Leur but est de cerner les meilleures méthodes et leviers publics pour renforcer la R&D et la créativité dans notre pays. Dans cette optique, nous cherchons à capitaliser le retour d'expérience des acteurs publics et privés de l'innovation en France et en Europe ainsi que les enseignements opérationnels qui remontent des travaux d'évaluation menés dans différents pays.

Innover, renforcer la productivité, accroître la compétitivité des entreprises sont des enjeux clés, on le sait, de la sortie de crise. La perspective historique montre que le premier risque d'une crise financière est de peser durablement sur le potentiel de croissance. C'est dans cette optique que le Président de la République a lancé le 14 décembre 2009 le programme d'investissements d'avenir, doté d'une enveloppe globale de 35 milliards d'euros (dans l'enseignement supérieur et la formation, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique), suite aux travaux de la Commission Juppé-Rocard. Au total, avec l'effet de levier des autres financements, et en particulier, des cofinancements privés, le programme d'investissement attendu est de l'ordre de 60 à 65 milliards d'euros.

L'intervention publique dans ce domaine est admise dans tous les pays à vocation industrielle. Elle dispose de fondements solides. Certains investissements lourds ne peuvent en effet pas être réalisés par le secteur privé alors qu'ils génèrent des rendements très importants pour l'économie. Il peut s'agir de certaines activités de R & D, d'infrastructures de télécommunications, ou plus largement, du développement de l'économie de la connaissance.

Le précédent colloque du CAS a souligné le rôle clé des aides directes à la R & D pour faire évoluer la structure productive d'une économie. En France, la faiblesse de l'investissement en R & D s'explique davantage par une faible spécialisation dans les secteurs de haute technologie et par une faible proportion d'entreprises de taille intermédiaire que par une moindre intensité en R & D des entreprises existantes. Le programme d'investissement d'avenir s'inscrit incontestablement dans cette démarche visant à renforcer et à dynamiser notre tissu industriel. Le soutien aux filières industrielles et aux PME a ainsi été identifié comme une des cinq priorités stratégiques et bénéficie d'un financement de 6,5 milliards d'euros.

La démarche des investissements d'avenir redonne à l'État, un rôle « d'investisseur direct ». En agissant à travers le renforcement du crédit impôt recherche, l'État s'en remettait jusqu'ici essentiellement aux entreprises pour arbitrer les projets. La démarche entreprise par le CGI relève d'une stratégie bien plus volontariste et place l'État au cœur du processus d'allocation des ressources. Les investissements d'avenir marquent également un véritable tournant qualitatif dans la conception de la politique industrielle. Celle-ci repose sur la mobilisation des acteurs de l'innovation (entreprises, universités, organismes de recherche) pour sélectionner les projets capables d'avoir des effets durables sur le taux de croissance de l'économie française.

La réussite de cette démarche « *bottom-up* » dépend crucialement de la qualité du processus de sélection et d'évaluation des projets. Il faut également pouvoir s'assurer que la somme de bons projets constitue la meilleure des stratégies industrielles.

En matière d'innovation, on sait que, pour être efficace, le financement d'un projet doit atteindre une certaine masse critique. Nombre d'études montrent ainsi que le montant unitaire investi à l'amorçage est décisif sur les chances futures de survie et de développement des entreprises.

Par ailleurs, les projets financés doivent être cohérents entre eux, pouvoir se compléter pour accroître les retombées sur l'ensemble d'une filière ou d'un territoire.

Les investissements d'avenir appellent incontestablement une doctrine d'action. Comment faire pour que des projets sélectionnés pour leur efficacité propre se renforcent mutuellement et créent une véritable dynamique au niveau macro-économique ? C'est là tout le défi du CGI, qui, au fond, renforce les moyens mis à disposition des agences, mais joue en même temps un rôle

d'intégrateur. Quelle logique territoriale ? Quels types d'entreprises ? À quel stade de la filière agir ? Telles sont les questions adressées à la première session.

* *
*

La seconde session a pour objet d'approfondir ces problématiques dans le cas du numérique et des TIC dont on sait le rôle clé sur la croissance.

Le septième axe, « Investir dans la société numérique », a été doté de 4,5 milliards, c'est-à-dire 12,7 % du montant total des dépenses. Toutefois, les autres axes participent eux aussi, en partie, à l'essor des Technologies de l'information et de la communications (TIC), à l'image des actions visant à faire émerger la ville de demain ou à inventer la mobilité du futur. La part des TIC dans le programme investissements d'avenir se trouve donc être majeure. Et pour cause.

Le développement de la société numérique repose sur deux leviers.

Les infrastructures informatiques et les réseaux tout d'abord. En tant que vecteur de l'information numérique et d'empreinte sociale sur l'ensemble du territoire, ce volet reçoit 2 milliards. Des technologies telles la fibre optique, les solutions satellitaires ou encore le très haut débit mobile seront soutenues.

Le second levier, reposant nécessairement sur le premier, concerne les services et les contenus numériques innovants. Qu'il s'agisse de la dématérialisation des moyens de communications, de procédures administratives, commerciales ; qu'il s'agisse de servir de grands enjeux sociétaux ; qu'il s'agisse de servir un patrimoine culturel – et j'en passe –, là se trouve la finalité de l'économie numérique. De l'économie numérique, mais aussi et surtout de la place de la France dans le contexte mondiale. Certains aspects, en effet, touchent à des questions de souveraineté et de non-dépendance – je pense au *Cloud Computing* par exemple.

Les grands axes ayant été identifiés, les acteurs de l'écosystème TIC ont été entendus à travers de vastes consultations publiques. L'une d'entre elle, lancée le 7 juin 2010 par le Secrétariat d'État chargé de la Prospective et du Développement de l'Économie numérique de Nathalie Kosciusko-Morizet, a porté sur le second volet visant donc à développer les nouveaux services, usages et contenus numériques. Les contributions se sont articulées autour des neuf priorités définies par le gouvernement :

- développement de l'informatique en nuage ("*Cloud Computing*") ;
- numérisation des contenus ;
- développement des technologies de base numériques ;
- réseaux électriques intelligents ("*smarts grids*") ;
- e-santé ;
- sécurité et résilience des réseaux ;
- systèmes de transports intelligents ;
- ville numérique ;
- e-education.

Puis certains appels à projet sont parus, gérés par la Caisse des Dépôts ou par le Fonds national pour la Société numérique. Par exemple, le 7 décembre 2010 ont ainsi été ouverts l'appel à projets sur les technologies de sécurité et la résilience des réseaux, ainsi que celui sur les technologies de numérisation et de valorisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs.

Mardi dernier, M. Éric Besson, ministre de l'Énergie et de l'Économie numérique, a annoncé le lancement de plusieurs appels à projet, dont ceux concernant le *Cloud Computing*, l'e-éducation et l'e-santé.

Dans le domaine l'économie numérique, le gouvernement a identifié les thèmes prioritaires en impliquant les acteurs du secteur ; le Grand Emprunt les soutiendra. Il nous reste cependant à sélectionner non pas –permettez-moi d'insister - le ou les meilleurs projets dans chaque catégorie, mais un ensemble de projets qui soient cohérents entre eux, qui permettent de créer, si vous me permettez l'expression, un écosystème favorable.

Pour toutes ces raisons, j'attends de ce colloque qu'il nous permette d'identifier les idées et visions issues de quelques pays parmi les plus innovants en matière de Recherche Développement Innovation (RDI). Dans cette phase de reprise de la croissance, nous arrivons à un moment charnière. Tous les pays convergent en effet sur l'idée de favoriser les investissements d'avenir et de préparer l'avènement de la société de la connaissance. Mais, au-delà de ce principe, force est de constater que les mécanismes mis en œuvre pour aller dans cette direction diffèrent, parfois fortement, d'un pays à l'autre. Il nous paraît ainsi intéressant de confronter nos approches afin d'en tirer les meilleurs enseignements possibles au moment où, en France, les appels à projets et à manifestation d'intérêts, en particulier dans le numérique sont lancés, et où il va nous falloir, à travers le choix des projets sélectionnés, trouver la combinaison d'ensemble des projets qui soit la plus favorable à notre croissance économique sur le moyen et long terme. Vous l'avez compris, nous sommes ainsi réellement à votre écoute, pour que les situations et réussites étrangères irriguent les ambitions qui sont les nôtres.